



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/1/Add.1  
22 juin 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-septième réunion  
Bangkok, 16 – 20 juillet 2012

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 67<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/1 avec, le cas échéant, les amendements apportés oralement durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Il contient des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 66<sup>e</sup> réunion, les préparatifs de la 67<sup>e</sup> réunion, ainsi que les

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat durant la période visée par ce rapport.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/2).

#### **4. État des contributions et décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 8 juin 2012, selon les registres du PNUE. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 38 271 333 \$US. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 66<sup>e</sup> réunion inclusivement.

Questions à traiter :

- Encaissement des billets à ordre allemands pendant la période de reconstitution.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/3;
  - ii) De la liste des Parties (figurant à l'Annexe 1 du présent rapport) qui ont opté pour le mécanisme de taux de change fixe pour s'acquitter de leurs contributions au Fonds durant la période de réapprovisionnement 2012-2014;
  - iii) Des observations en retour du gouvernement allemand sur la proposition de calendrier accéléré des encaissements selon laquelle il ne serait pas possible d'accélérer l'encaissement des billets au cours de la période de réapprovisionnement et il faudrait l'accord du parlement allemand pour la prochaine période de réapprovisionnement;
  - iv) De ce que le calendrier d'encaissement des billets à ordre allemands pour l'exercice triennal 2012-2014 déborde cette période de réapprovisionnement et de ce que l'encaissement de certains des billets est exigible entre 2015 et 2017;
- b) Demander au gouvernement allemand de continuer d'examiner avec les autorités compétentes la question de l'encaissement des billets à ordre allemands au cours de la période de reconstitution, et d'en informer le Comité en conséquence avant la dernière réunion de la période de reconstitution, qui se tiendra en 2014;
- c) Exhorter toutes les Parties ayant des arriérés de contributions annoncées à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles.

## 5. État des ressources et planification

### a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/4](#) présente un sommaire des redressements financiers communiqués par les agences bilatérales et les agences d'exécution, et approuvés par le Secrétariat du Fonds. Ce document contient des statistiques sur les projets comportant des soldes détenus par les agences au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet et indique le montant des ressources disponibles pour la 67<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

#### Questions à traiter :

- Soldes en souffrance pour des projets achevés en 2006 et en 2007.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note :

- Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/4](#);
- Du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 67<sup>e</sup> réunion provenant de projets qui s'élèvent à 1 958 285 \$US, et qui inclut le remboursement de 1 190 304 \$US par le PNUD, 296 503 \$US par le PNUE, 295 883 \$US par l'ONUDI et 175 595 \$US par la Banque mondiale;
- Du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 67<sup>e</sup> réunion provenant de projets et s'élevant à 139 727 \$US, et qui inclut le remboursement de 72 986 \$US par le PNUD, 25 094 \$US par le PNUE, 22 274 \$US par l'ONUDI et 19 373 \$US par la Banque mondiale;
- du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui s'élève à 1 073 513 \$US, coûts d'appui non compris, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, soit 282 707 \$US pour le PNUD, 199 653 \$US pour le PNUE et 591 153 \$US pour l'ONUDI;
- De la rétroaction reçue du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI sur les soldes engagés en souffrance depuis longtemps pour des projets achevés en 2005, 2006 et 2007, et à demander aux agences d'exécution ayant des projets achevés en 2006 et 2007 d'en retourner les soldes le plus tôt possible.
- Du fait que le gouvernement de la France détient des soldes non-engagés d'un montant de 78 440 \$US, coûts d'appui non compris, pour un projet achevé depuis plus de deux ans;
- Du montant net des fonds retournés par le gouvernement de la Suède à la 67<sup>e</sup> réunion, soit 114 046 \$US et à demander au Trésorier de suivre avec la Suède le remboursement au Fonds de ces soldes en espèces.

### b) Plans d'activités de 2012-2014 et retards dans la proposition des tranches annuelles

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/5](#) se penche sur la planification des activités à la lumière des projets approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion et des allocations prévues dans les plans d'activités de

2012-2014. Il examine d'abord les décisions prises à la 66<sup>e</sup> réunion au sujet des plans d'activités de 2012-2014 et présente la valeur des activités non proposées à la 66<sup>e</sup> réunion ni à la 67<sup>e</sup> réunion, mais qui figurent cependant dans les plans d'activités de 2012, et met en évidence les projets requis aux fins de conformité. Il aborde ensuite les engagements pour l'avenir approuvés à ce jour ainsi que les engagements pour l'avenir proposés à la 67<sup>e</sup> réunion dans un additif, et présente enfin les observations et les recommandations en conclusion. Ce document fournit de l'information sur les retards dans la proposition des tranches annuelles attendues à la 67<sup>e</sup> réunion et le plan d'activités ajusté de l'Allemagne pour la période 2012-2014, ainsi que des observations et recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Les sommes approuvées pour les projets à la 66<sup>e</sup> réunion dépassent de 6,5 millions \$US les sommes allouées à ces mêmes projets dans les plans d'activités de 2012 et de 8,1 millions \$US les sommes prévues pour 2013 et 2014;
- Les demandes proposées à la 67<sup>e</sup> réunion dépassent de 50 millions \$US les sommes allouées pour ces projets en 2012. Une part de 48,9 millions \$US de cet excès est attribuable à la demande concernant le secteur de la production en Chine;
- Le plan d'activités ajusté de l'Allemagne respecte l'allocation bilatérale de 20 pour cent pour la période triennale de 2012-2014;
- Onze tranches de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans cinq pays n'ont pas été proposées à la 67<sup>e</sup> réunion, ce qui représente une valeur reportée de 14,8 millions \$US.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport sur l'état des plans d'activités de 2012-2014 et les retards dans la proposition des tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/5;
  - ii) De l'information sur les retards dans la proposition des tranches de rapports pluriannuels communiquée au Secrétariat par le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et l'Allemagne, et présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/5;
  - iii) Que sept des 18 tranches d'accords pluriannuels devant être proposées à la 67<sup>e</sup> réunion ont été proposées comme prévu;
  - iv) Que la valeur totale du plan d'activités de l'Allemagne pour la période triennale de 2012-2014 respecte les limites de l'allocation de l'Allemagne pour les activités bilatérales;
- b) Respecter le mieux possible les allocations prévues dans les plans d'activités de la période triennale de 2012-2014 afin d'être en mesure d'assurer le financement des plans de gestion de l'élimination des HCFC pour tous les autres pays admissibles qui n'ont pas encore reçu de soutien financier au cours de la période triennale en cours;
- c) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre aux gouvernements concernés, notamment les gouvernements du Brésil, du Chili, de la République islamique d'Iran, du Mexique et de Sainte-Lucie, afin de les exhorter à proposer la deuxième tranche de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC à la 68<sup>e</sup> réunion.

**d) Modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2013-2015 (décision 62/5)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/7](#) présente un modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période triennale 2013-2015, conformément à la décision 62/5 d), dans laquelle le Comité exécutif demande au Secrétariat de présenter un modèle actualisé à sa deuxième réunion de 2012 afin de fournir une orientation pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2013-2015, s'il y a lieu.

Questions à traiter :

- Déterminer la pertinence de demander au Secrétariat d'évaluer les obligations en matière de conformité pour tous les pays visés à l'article 5 à partir du document sur les rapports périodiques et la conformité qui servira de guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral lorsqu'une décision aura été prise au sujet des lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC et la deuxième étape pour le secteur de la consommation.

Mesures que devrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du document sur le modèle de plan d'élimination triennal 2013-2015 contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17](#);
- b) D'inciter les agences bilatérales et les agences d'exécution à travailler avec les pays visés à l'Article 5 qui n'ont pas encore de plan approuvé de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) afin de terminer la préparation de leurs PGEH et de les présenter pour examen par le Comité exécutif;
- c) De demander au Secrétariat d'évaluer les exigences en matière de conformité pour les HCFC pour tous les pays visés à l'Article 5 dans le cadre du document sur les rapports de situation et la conformité à être utilisé comme guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral, lorsque les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC et de la phase II du secteur de la consommation auront été décidées.

**6. Mise en œuvre du programme**

**a) Surveillance et évaluation**

**i) Mandat de l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (deuxième phase) (décision 66/12)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/8](#) présente le mandat de l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (deuxième étape). La version révisée a été préparée en réponse à la décision 66/12 et aux diverses questions sur lesquelles les membres du Comité exécutif et les agences bilatérales et d'exécution ont été priés de se pencher lors de la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du mandat de l'évaluation des projets d'accords pluriannuels (deuxième phase) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/8;
  - b) Examiner si l'évaluation doit se concentrer uniquement sur les pays autres que les pays à faible volume de consommation (PFV) ou à la fois sur les PFV et les pays ne faisant pas partie des PFV.
- b) Rapports périodiques au 31 décembre 2011**
- i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/10 résume les progrès accomplis et l'information financière concernant la mise en œuvre des projets et des activités recevant l'appui du Fonds, au 31 décembre 2011. Le rapport se divise en trois parties : la première partie présente un résumé des progrès accomplis dans les pays, la deuxième partie résume les activités en date de la fin 2011 et la troisième partie présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds. L'annexe I contient les données sur la mise en œuvre, par pays, et l'annexe II propose une analyse des données contenues dans les rapports périodiques.

Questions à traiter :

- Rationalisation des rapports annuels et du rapport financier, ainsi que de l'information contenue dans la colonne des observations des progrès annuels;
- Retards dans la mise en œuvre et projets d'investissement en cours pour l'élimination des CFC;
- Rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels;
- Justification des fonds destinés aux activités sur les CFC qui seront utilisés pour la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC;
- Activités sur les HCFC, préparation des projets d'élimination des HCFC et amorce des plans de gestion de l'élimination des HCFC;
- Renforcement des institutions, destruction des SAO, projets sur les refroidisseurs et les inhalateurs à doseur;
- Les coûts administratifs représentent 10,48 pour cent des sommes approuvées pour les projets en 2011.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport périodique global du Fonds multilatéral, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/10;
  - ii) Avec appréciation des efforts des agences d'exécution pour répondre à la décision 66/16(d) dans le délai limité qui leur était imparti, tout en encourageant les agences à mettre intégralement en œuvre tous les éléments des Lignes directrices opérationnelles concernant les colonnes Observations dans les rapports périodiques et financiers annuels qui seront soumis après la 67<sup>e</sup> réunion;

- b) Les pays à accélérer l'achèvement des projets individuels d'élimination des CFC ayant des dates d'achèvement prévues après 2012 : des projets sur les inhalateurs à doseurs en Argentine, en Chine, en Inde et au Pakistan, un projet sur les refroidisseurs en Côte d'Ivoire, un projet sur les solvants en Argentine et un projet sur les aérosols pharmaceutiques en Chine;
- c) Demander aux agences d'exécution de soumettre des rapports d'achèvement de projets (RAP) pour les accords pluriannuels en cours pas plus tard qu'à la 70<sup>e</sup> réunion et de demander que les RAP pour la phase I des PGEH soient présentés avant la soumission de la deuxième tranche de la phase II des PGEH; et
- d) Demander aux agences d'exécution d'identifier dans les RAP le montant des fonds utilisés pour les activités relatives aux HCFC provenant des soldes des activités portant sur les CFC.

**ii) Agences bilatérales**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/11 contient le rapport périodique au 31 décembre 2011 des activités mises en œuvre dans le cadre des projets de coopération bilatérale par l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Portugal, l'Espagne et la Suède. Les rapports périodiques de la République tchèque, d'Israël et de la Suisse n'ont pas été reçus.

Questions à traiter :

- Les rapports périodiques non proposés par la République tchèque, Israël et la Suisse;
- La nécessité de trouver une solution pour le mécanisme de financement et les problèmes de cofinancement pour le projet sur les refroidisseurs en Afrique, dans certains pays;
- Le faible niveau de décaissement pour certains plans de gestion de l'élimination des HCFC et un projet d'élimination des CFC;
- La mise sur pied d'un programme de permis pour un pays qui a présenté son plan de gestion de l'élimination des HCFC à la 65<sup>e</sup> réunion;
- La préparation d'un projet de démonstration sur la destruction des SAO et l'achèvement d'un projet de démonstration sur les HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note avec satisfaction des rapports périodiques figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/11 et qui ont été présentés par les gouvernements suivants : Australie, Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Portugal, Espagne et Suède;
- b) Demander :
  - i) Aux gouvernements de la République tchèque, d'Israël et de la Suisse de transmettre leurs rapports périodiques;
  - ii) Aux gouvernements des pays suivants : République tchèque, France, Israël, Italie, Japon et Espagne, de présenter des rapports sur les projets présentant des retards dans la mise en œuvre indiqués au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/11;

- iii) Demander que soient présentés à la 68<sup>e</sup> réunion des rapports de situation supplémentaires afin d'assurer la surveillance de :
- a. Résolution des questions relatives au mécanisme financier et au cofinancement pour le Nigéria, le Sénégal et le Soudan d'ici la 68<sup>e</sup> réunion à titre de point de repère pour l'achèvement, afin d'éviter d'avoir à envisager l'annulation possible dans ces pays du « projet de démonstration stratégique pour la reconversion accélérée des refroidisseurs avec CFC dans les pays africains » (AFR/REF/48/DEM/36), mis en œuvre par la France;
  - b. Prochaine mesure proposée pour l'achèvement afin d'éviter d'avoir à envisager l'annulation possible du projet « des réseaux Afrique d'application des mesures douanières pour la prévention du commerce illicite de SAO au sein des organisations commerciales sous-régionales africaines » (AFR/SEV/53/TAS/39), mis en œuvre par la France;
  - c. Progrès réalisés dans la mise en œuvre par l'Allemagne du projet pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC avec un faible taux de décaissement en Afghanistan (AFG/PHA/63/INV/13), en Iran (République islamique de) (IRA/PHA/63/INV/201), et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG/PHA/63/INV/11);
  - d. Mesures prises par le Botswana en ce qui a trait à l'établissement du système d'autorisation d'importation et d'exportation de SAO mis en œuvre par l'Allemagne;
  - e. Progrès en matière de mise en œuvre du projet d'élimination des CFC avec un faible taux de décaissement au Sénégal (SEN/PHA/57/INV/28), mis en œuvre par l'Italie;
  - f. Achèvement du projet de démonstration des HCFC en Colombie (COL/FOA/60/DEM/75) mis en œuvre par le Japon, s'il n'est pas achevé d'ici la 68<sup>e</sup> réunion;
  - g. Résolution des questions relatives au mécanisme de financement et de cofinancement du Nigéria, du Sénégal et du Soudan d'ici la 68<sup>e</sup> réunion à titre de point de repère pour l'achèvement, afin d'éviter d'avoir à envisager l'annulation possible dans ces pays du « projet de démonstration stratégique concernant la reconversion accélérée des refroidisseurs avec CFC dans les pays africains » (AFR/REF/48/DEM/35), mis en œuvre par le Japon; et
  - h. Préparation d'un projet de démonstration sur la destruction des SAO dans la région de l'Asie-Pacifique (ASP/DES/54/PRP/53), mis en œuvre par le Japon, si la demande de financement n'est pas présentée à la 68<sup>e</sup> réunion.



**iii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/12 contient le rapport périodique des activités du PNUD au 31 décembre 2011, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Il restait un solde de 55,7 millions \$US au 31 décembre 2011 sur les 213,9 millions \$US approuvés pour des accords pluriannuels aux fins de mise en œuvre par le PNUD;
- Les projets pluriannuels approuvés il y a plus d'un an pour lesquels moins de 10 pour cent des sommes approuvées ont été décaissés;
- Les projets considérés comme des projets dont la mise en œuvre accuse un retard et pouvant faire l'objet de procédures d'annulation;
- Le faible niveau de décaissement pour des projets approuvés et/ou la lenteur dans la mise en œuvre des activités;
- La signature des documents de projet pour les activités de plans de gestion de l'élimination des HCFC et les activités de préparation de la destruction des SAO.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport périodique du PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/12;
- ii) Des soldes restants considérables dans plusieurs projets associés à des activités pour les CFC, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/12;
- iii) Du solde cumulatif des fonds, estimé à 577 931 \$US, pour quatre activités de plans de gestion des frigorigènes (PGF) à la Barbade (BAR/REF/43/TAS/12), au Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TAS/10), aux Maldives (MDV/REF/38/TAS/05) et au Sri Lanka (SRL/REF/32/TAS/15), approuvés jusqu'à la fin de 2011;
- iv) Que le PNUD fera rapport à la 68<sup>e</sup> réunion sur un maximum de quatre projets affichant des retards de mise en œuvre, dont trois projets déjà classés dans cette catégorie en 2010;

b) Demander :

- i) La remise de rapports de situation complémentaires à la 68<sup>e</sup> réunion pour surveiller :
  - a. La finalisation du plan de mise en œuvre pour le « programme incitatif de sensibilisation » aux Maldives (MDV/REF/38/TAS/05);
  - b. Les projets qui présentent des problèmes touchant:

- i. Les procédures d'acquisition ou la livraison pour le plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF) en Dominique (DMI/PHA/61/INV/17), le PGEF pour les substances de l'Annexe A Groupe I au Guatemala (GUA/PHA/56/INV/35), le PGEF pour les substances de l'Annexe A Groupe I au Paraguay (PAR/PHA/60/INV/26), le PGEF à Saint Kitts et Nevis (STK/PHA/56/INV/13) et le PGEF en République Unie de Tanzanie (URT/PHA/58/INV/28);
  - ii. La situation politique dans le cas du PGEF à Bahreïn (BAH/PHA/59/INV/22);
  - iii. Les progrès dans la mise en œuvre de 11 accords pluriannuels pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés depuis plus d'un an et qui n'ont enregistré aucun décaissement : Belize, Bhoutan, Cambodge, Chili, Géorgie, Guyane, Iran (République islamique d'), Maldives, Paraguay, Sri Lanka et Timor-Leste;
  - iv. Les retards dans la signature du document de projet/lettre d'entente pour les PGEH au Bhoutan, au Chili, en Géorgie et en Guyane;
- c. Les projets qui connaissent une lente mise en œuvre de leurs activités:
- i. Les projets de renforcement des institutions en Géorgie (GEO/SEV/63/INS/31) et à Trinidad et Tobago (TRI/SEV/59/INS/24);
  - ii. Les activités de préparation du projet de destruction des SAO au Brésil (BRA/DES/57/PRP/288) afin de surveiller les progrès;
  - iii. Les activités de préparation pour la destruction des SAO en Inde (IND/DES/61/PRP/437), si le projet n'est pas présenté à la 68<sup>e</sup> réunion;
  - iv. La préparation du projet de démonstration sur la gestion et la destruction des stocks de SAO en Géorgie (GEO/DES/64/PRP/32) afin de surveiller la signature du document de projet d'ici la 68<sup>e</sup> réunion, comme objectif à atteindre pour éviter d'envisager une annulation possible;
- d. Des projets, en raison du faible taux de décaissement des fonds approuvés :
- i. Le PGF à la Barbade (BAR/REF/43/TAS/12);
  - ii. Le volet d'assistance technique du PGF pour les secteurs de l'entretien en réfrigération et des climatiseurs d'automobile au Brunei Darussalam (BRU/REF/44/TAS/10);

- iii. La “mise à jour du plan national de gestion des stocks de halons” en République dominicaine (DOM/HAL/51/TAS/39);
- iv. Le projet sur “l’élimination de la consommation de halons: programme d’assistance technique et équipements de récupération et de recyclage des halons” au Chili (CHI/HAL/51/TAS/164);
- v. Le “projet de démonstration sur la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axé sur l’application de technologies sans CFC, efficaces sur le plan énergétique, pour remplacer les refroidisseurs à base de CFC” au Brésil (BRA/REF/47/DEM/275);
- vi. Le “projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, axé sur l’application de technologies sans CFC, efficaces sur le plan énergétique, pour remplacer les refroidisseurs à base de CFC” en Colombie (COL/REF/47/DEM/65);
- vii. Le projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduares à Cuba (CUB/DES/62/DEM/46); et
- viii. Le projet de conversion des inhalateurs à doseur au Pakistan (PAK/ARS/56/INV/71).

**iv) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/13 contient le rapport périodique des activités du PNUE au 31 décembre 2011, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Il restait un solde de 9,83 millions \$US au 31 décembre 2011 sur les 21,02 millions \$US approuvés pour des accords pluriannuels aux fins de mise en œuvre par le PNUE;
- Les accords pluriannuels approuvés avant la 64<sup>e</sup> réunion pour lesquels moins de 10 pour cent des sommes approuvées ont été décaissés;
- Les projets considérés comme des projets dont la mise en œuvre accuse un retard pouvant faire l’objet de procédures d’annulation;
- Le faible niveau de décaissement des projets approuvés et/ou la lenteur de la mise en œuvre des activités;
- Les accords pluriannuels non signés;
- Les accords de renforcement des institutions non signés;
- L’utilisation des soldes des sommes destinées aux plans de gestion de l’élimination des HCFC pour les activités d’élimination des HCFC;
- Le retard dans la préparation du plan de gestion de l’élimination des HCFC;
- Les rapports de vérification inachevés des plans de gestion de l’élimination finale.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport périodique du PNUE qui fait l'objet du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/13;
  - ii) Du fait qu'il reste des soldes importants de plusieurs projets d'activités relatives aux CFC comme l'indique le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/13;
  - iii) Du fait que le PNUE a quatre projets dont la mise en œuvre a été classée comme accusant des retards, dont un a été classé comme tel l'année dernière, et qu'un rapport sur ces projets devrait être présenté à la 68<sup>e</sup> réunion;
  - iv) Du rapport sur les dépenses du budget du PAC pour 2011 et du retour des fonds conformément à la décision 35/36(d);
- b) Prier instamment :
- i) Le PNUE et le gouvernement de Mauritanie d'achever la mise au point des arrangements permettant la libération des fonds pour le projet de renforcement des institutions en Mauritanie (MAU/SEV/57/INS/23);
  - ii) Le gouvernement du Maroc de présenter les rapports périodiques et de dépenses requis afin de permettre la libération des fonds nécessaires à la mise en œuvre de son projet de renforcement des institutions (MOR/SEV/59/INS/63);
  - iii) Le PNUE et le gouvernement de Mauritanie de permettre l'achèvement de la mise au point du projet de préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (MAU/PHA/55/PRP/20) dans le pays;
  - iv) Le PNUE de publier « l'étude sur les défis associés à la banque de halons dans les pays en développement » dans la région mondiale (GLO/HAL/52/TAS/281) avant la 68<sup>e</sup> réunion afin d'éviter qu'un retour des fonds du projet ne soit envisagé;
  - v) Le PNUE de présenter dans les plus brefs délais les rapports de vérification des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) attendus pour le Koweït (KUW/PHA/57/TAS/15) et la Zambie (ZAM/PHA/57/TAS/25);
- c) Demander la présentation à la 68<sup>e</sup> réunion de rapports de situations supplémentaires afin de suivre :
- i) La situation des projets de plans d'élimination de SAO ou de CFC en Equateur et de l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala, compte tenu du fait qu'ils ont été approuvés depuis plus d'un an et que leur taux de décaissement est inférieur à 10 pour cent;
  - ii) La signature de l'accord du projet de renforcement des institutions au Bénin (BEN/SEV/62/INS/24) et à Sao Tomé-et-Principe (STP/SEV/63/INS/20);

- iii) Le dépôt de l'instrument de ratification de l'Amendement de Beijing par les gouvernements de l'Equateur, de Haïti et du Pérou;
- iv) La mise en œuvre du plan d'activités révisé du projet de renforcement des institutions à Haïti (HAI/SEV/59/INS/16);
- v) L'état d'avancement des projets de renforcement des institutions au Yémen (YEM/SEV/59/INS/34), vu le problème de sécurité dans le pays, et en Algérie (ALG/SEV/57/INS/69), étant donné qu'aucun décaissement n'a été effectué depuis 2011;
- vi) La clôture du plan de gestion des frigorigènes (PGF) du Yémen (YEM/REF/37/TAS/19);
- vii) Les activités de préparation de projet de PGEH pour la Barbade (BAR/PHA/55/PRP/18), l'Ethiopie (ETH/PHA/56/PRP/19), Haïti (HAI/PHA/57/PRP/13), la Mauritanie (MAU/PHA/55/PRP/20), l'Arabie saoudite (SAU/PHA/55/PRP/06), l'Ouganda (UGA/PHA/56/PRP/14) et le Yémen (YEM/PHA/55/PRP/30) au cas où ces projets ne seraient pas présentés à la 68<sup>e</sup> réunion, et le Bahreïn (BAH/PHA/55/PRP/19), au cas où ce projet ne serait pas présenté de nouveau à la 68<sup>e</sup> réunion;
- viii) Les PGEH qui ont des problèmes pour les raisons suivantes :
  - a. Accord non signé pour le Samoa;
  - b. Retard de la signature de l'accord pour la Micronésie (États fédérés de), les îles Marshall et les Palaos;
  - c. Conditions de décaissement du gouvernement dans le cas du Chili et de la Colombie;
  - d. Retard de la signature de l'accord dans le cas du Paraguay, mais les fonds du PGEH sont prévus pour 2012 à 2014;
  - e. Retard de la signature de l'accord et changement de composition du personnel de l'Unité national d'ozone (UNO) au Timor-Leste;
  - f. Rationalisation des ressources pour le Honduras et la Dominique;
  - g. Changement de gouvernement et/ou absence de responsable de l'UNO dans le cas du Gabon, du Guyana et de Sao Tomé-et-Principe;
  - h. Retard du paiement des fonds à l'UNO par le bureau local du PNUD dans le cas du Swaziland, malgré l'envoi rapide d'une autorisation par le PNUE.

v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/14 contient le rapport périodique des activités de l'ONUDI au 31 décembre 2011, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Il restait un solde de 101,5 millions \$US au 31 décembre 2011 sur les 255,4 millions \$US approuvés pour des accords pluriannuels aux fins de mise en œuvre par l'ONUDI;
- Les projets pluriannuels approuvés il y a plus d'un an pour lesquels moins de 10 pour cent des sommes approuvées ont été décaissés;
- Certains retards dans les projets de renforcement des institutions, sur le bromure de méthyle et sur les refroidisseurs;
- Plusieurs activités de préparation de projets sur le bromure de méthyle, les plans de gestion de l'élimination des HCFC et la destruction des SAO sont retardées;
- Le faible niveau de décaissement des sommes approuvées et/ou la lenteur dans la mise en œuvre des activités;
- La nécessité de trouver des solutions pour le mécanisme de financement et les problèmes de cofinancement pour le projet sur les refroidisseurs en Afrique, pour certains pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note :

- i) Du rapport périodique de l'ONUDI contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/14;
- ii) Qu'il reste des soldes importants pour plusieurs activités de projets portant sur les CFC, comme indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/14;
- iii) Que les soldes des plans de gestion de l'élimination finale du Qatar (QAT/PHA/53/INV/09 et QAT/PHA/59/INV/13) et des plans nationaux d'élimination en Algérie (ALG/PHA/58/INV/71) et en Arabie saoudite (SAU/PHA/53/INV/03 et SAU/PHA/61/INV/10) seront utilisés pour les activités d'élimination des HCFC;
- iv) Que l'ONUDI fera rapport à la 68<sup>e</sup> réunion d'un maximum de dix projets accusant un retard dans la mise en œuvre, dont cinq projets ainsi classés en 2010;

b) Demander :

- i) Un règlement des questions entourant le mécanisme de financement et le cofinancement pour le projet sur les refroidisseurs en Afrique (AFR/REF/48/DEM/37) pour le Nigeria, le Sénégal et le Soudan d'ici à la 68<sup>e</sup> réunion, en tant qu'étape de la réalisation, afin d'éviter l'annulation possible de ces volets du projet dans ces pays;
- ii) La remise de rapports supplémentaires à la 68<sup>e</sup> réunion, afin de surveiller :
  - a. Les projets connaissant des problèmes liés :

- i. Au processus d'achat d'équipement ou de livraison et distribution d'équipement pour le plan national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone en Albanie, l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien d'équipement de réfrigération en Chine, le plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Érythrée, l'élimination du tétrachlorure de carbone dans les secteurs de la consommation et de la production en Inde, le plan de gestion de l'élimination finale au Monténégro, le projet parapluie en phase finale sur les SAO dans le secteur des solvants du Nigeria, le plan de gestion de l'élimination finale pour le Congo, le plan national d'élimination en Arabie saoudite et le plan national d'élimination des CFC en République bolivarienne du Venezuela;
  - ii. À la situation politique et/ou de sécurité pour : le plan de gestion de l'élimination finale en Guinée, le plan national d'élimination en Iraq, le plan de gestion de l'élimination finale en Côte d'Ivoire, le plan national d'élimination en Libye, le plan national d'élimination des CFC en République arabe syrienne, le plan national d'élimination des SAO au Yémen;
  - iii. Au dédouanement et à l'exonération fiscale pour le plan national d'élimination des CFC en Argentine;
  - iv. Aux problèmes de communication avec le Bureau national de l'ozone ou les bénéficiaires du plan de gestion de l'élimination finale au Burundi et du plan national d'élimination en Libye;
- b. Les progrès accomplis dans le projet de renforcement des institutions au Qatar (QAT/SEV/59/INS/15);
  - c. L'achèvement de la sélection des experts nationaux pour le projet de démonstration sur le bromure de méthyle en Algérie et en Tunisie (AFR/FUM/54/DEM/40);
  - d. Le projet sur les refroidisseurs dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale en ce qui a trait à la réaffectation du refroidisseur acheté en Serbie à un autre bénéficiaire (EUR/REF/47/DEM/06);
  - e. La préparation des projets suivants, si ceux-ci ne sont pas présentés à la 68<sup>e</sup> réunion :
    - i. Les activités de préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour : République populaire démocratique de Corée (DRK/FOA/64/PRP/54, DRK/PHA/64/PRP/55 et DRK/REF/64/PRP/53), Libye (LIB/FOA/63/PRP/33, LIB/PHA/55/PRP/29 et LIB/PHA/63/PRP/32), Mexique (MEX/MUS/58/PRP/146), Tunisie (TUN/FOA/58/PRP/50 and TUN/PHA/55/PRP/48), Turquie (TUR/PHA/55/PRP/91,

TUR/REF/58/PRP/95), Uruguay (URU/REF/60/PRP/55), et Yémen (YEM/FOA/63/PRP/38 et YEM/PHA/55/PRP/29);

- ii. Le processus de sélection de l'expert national pour le projet sur le bromure de méthyle en Éthiopie (ETH/FUM/54/PRP/18);
- iii. Les projets de démonstration sur la destruction des SAO en Algérie (ALG/DES/59/PRP/74), dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale (EUR/DES/65/PRP/12) et au Liban (LEB/DES/61/PRP/72);
- iv. Les projets suivants, en raison du faible taux de décaissement des sommes approuvées : Argentine (ARG/PHA/53/INV/152, ARG/REF/61/INV/164), Bosnie-Herzégovine (BHE/PHA/52/INV/22), Burkina Faso (BKF/PHA/62/INV/30), Iraq (IRQ/FOA/57/INV/06 and IRQ/REF/57/INV/07), Jordanie (JOR/REF/60/INV/86), Pakistan (PAK/FOA/60/INV/78, PAK/FOA/60/INV/77), Pérou (PER/PHA/55/INV/41), Congo (PRC/PHA/60/INV/21), Soudan (SUD/FOA/62/INV/28), Turkménistan (TKM/PHA/62/INV/08), Togo (TOG/PHA/62/INV/22), Turquie (TUR/FOA/62/INV/97) et Serbie (YUG/PHA/62/INV/38, YUG/PHA/60/INV/36, YUG/PHA/47/INV/28 et YUG/PHA/51/INV/31);
- v. Les projets d'investissement des plans de gestion de l'élimination des HCFC suivants dont la mise en œuvre est lente et/ou connaissant un faible niveau de décaissement : Tchad (CHD/PHA/62/INV/22), Gabon (GAB/PHA/62/INV/27), Inde (IND/PHA/45/INV/385, IND/PHA/49/INV/402), Arabie saoudite (SAU/FOA/62/INV/13 et SAU/FOA/62/INV/11);
- f. Le taux de décaissement des projets d'assistance technique suivants : Kenya (KEN/SOL/57/TAS/47), Serbie (YUG/PHA/60/TAS/35) et Mozambique (MOZ/FUM/60/TAS/20); et
- g. L'approvisionnement en équipement pour le projet d'élimination du HCFC-22 et du HCFC-141b dans la fabrication d'aérosols à Silimex au Mexique (MEX/ARS/63/INV/156).

**vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/15 contient le rapport périodique des activités de la Banque mondiale au 31 décembre 2011, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter :

- Il restait un solde de 56,98 millions \$US au 31 décembre 2011 sur les 635,04 millions \$US a approuvés pour des accords pluriannuels aux fins de mise en œuvre par la Banque mondiale;



- Les projets pluriannuels approuvés il y a plus d'un an pour lesquels moins de 10 pour cent des sommes approuvées ont été décaissés;
- Les retards dans la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC;
- Les retards dans la mise en œuvre d'un plan national d'élimination des CFC;
- Les accords non signés pour les activités de plans de gestion de l'élimination des HCFC en cours approuvées par le Comité exécutif;
- L'annulation possible d'une activité de préparation de projet;
- Les retards dans la proposition d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC;
- Les projets considérés comme des projets dont la mise en œuvre accuse un retard et pouvant faire l'objet d'une procédure d'annulation.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport périodique de la Banque mondiale contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/15;
  - ii) Du fait que la Banque mondiale fera rapport à la 68<sup>e</sup> réunion sur deux projets présentant un retard de mise en œuvre et ayant été classés comme tel en 2010;
- b) Demander la présentation de rapports périodiques supplémentaires à la 68<sup>e</sup> réunion sur :
  - i) La dotation en personnel de l'Unité nationale d'ozone et le suivi de l'état de mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC en Thaïlande (plan de mise en œuvre annuel 2010-2012) (THA/PHA/60/INV/154);
  - ii) Le suivi de la signature de l'accord pour les activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Viet Nam (VIE/PHA/63/INV/56 et VIE/PHA/63/TAS/58), qui ont été approuvées il y a plus d'un an;
  - iii) Le projet mondial de démonstration sur les refroidisseurs (GLO/REF/47/DEM/268), compte tenu du faible montant de décaissement communiqué jusqu'ici;
  - iv) Les activités préparatoires à l'élimination des SAO en Indonésie (IDS/DES/57/PRP/187) et aux Philippines (PHI/DES/57/PRP/85), si ces projets ne sont pas présentés à la 68<sup>e</sup> réunion;
- c) Envisager d'annuler les activités de préparation de projets d'investissement concernant l'élimination des HCFC dans le secteur de la climatisation domestique aux Philippines (PHI/REF/59/PRP/88) et de demander que le solde restant soit retourné au Secrétariat du Fonds multilatéral ou redirigé vers d'autres activités d'élimination de HCFC.
- c) **Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2011**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/16 présente l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour l'année 2011 fondée sur les indicateurs d'efficacité adoptés à la décision 41/93, la pondération révisée adoptée à la décision 47/51 pour toutes les agences, les objectifs adoptés pour les plans d'activités de 2011 par le Comité exécutif (décisions 61/7 et 61/10) et les rapports périodiques et financiers des agences soumis à la présente réunion. Ce

document présente également une analyse des tendances pour les neuf indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations des années antérieures et les résultats des évaluations qualitatives du rendement des agences d'exécution, préparée à partir des informations reçues des dirigeants des Bureaux nationaux de l'ozone. Il offre les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds en conclusion.

Questions à traiter :

- L'évaluation quantitative présente des résultats un peu plus faibles qu'en 2010;
- Les résultats de l'évaluation qualitative menée par les Bureaux nationaux de l'ozone sont moins que satisfaisants pour une agence bilatérale et trois agences d'exécution;
- Un dialogue s'impose entre un Bureau national de l'ozone et une agence d'exécution;
- L'Allemagne et le PNUE n'ont pas communiqué leur information dans les délais nécessaires pour l'achèvement du document.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de :
- i) L'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution à partir de leurs plans d'activités de 2011, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/16;
  - ii) L'évaluation quantitative de l'efficacité des agences d'exécution pour 2011 sur une échelle de 100, soit : PNUD (89), UNEP (71), ONUDI (89), et Banque mondiale (66);
- b) Demander :
- i) À la Banque mondiale d'avoir une discussion ouverte et constructive avec l'Unité nationale d'ozone en Inde sur les domaines dans lesquels les services de la Banque ont reçu une évaluation « peu satisfaisant » et « non satisfaisant », et de faire rapport à la 68<sup>e</sup> réunion sur les résultats de ses consultations avec ce pays sur les questions de mise en œuvre soulevées dans les évaluations de l'efficacité qualitative;
  - ii) À l'Allemagne de fournir des explications sur les services « peu satisfaisant » de l'Iran (République islamique de) et la Namibie; et
  - iii) Au PNUE de fournir des explications sur l'évaluation « peu satisfaisant » des services de l'Afghanistan, de la Gambie (République de), Haïti, la Namibie, Tuvalu, le Togo, et la République-Unie de Tanzanie, ainsi que pour l'évaluation « insatisfaisant » de l'efficacité d'Haïti.

**7. Options pour un régime de coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014 (décisions 65/18 et 66/17)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17 présente l'analyse et les observations du Secrétariat concernant les options pour un régime de coûts administratifs pour la période triennale 2012-2014 à partir de l'information fournie par les agences d'exécution et des options abordées lors des 65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> réunions.

Questions à traiter :

- La mesure dans laquelle le Comité souhaite atteindre la moyenne constatée jusqu'à présent de 11,24 pour cent des projets approuvés;
- Deux options supplémentaires de régimes de coûts administratifs pour 2012-2014 ont été ajoutées à partir des informations fournies par la 66<sup>e</sup> réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'information sur l'évaluation des options pour un régime de coûts administratifs pour la période triennale contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17;
- b) Déterminer quelles sont les options de régime de coûts administratifs indiquées au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/17 à adopter pour la période triennale 2012-2014, exception faite des approbations de la 66<sup>e</sup> réunion pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale.

**8. Propositions de projets**

**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/18 est divisé en quatre parties : une analyse du nombre de projets et d'activités proposé par les agences d'exécution et bilatérales à la 67<sup>e</sup> réunion, les questions soulevées pendant le processus d'examen des projets, les projets et les activités proposés pour approbation générale et les projets d'investissement proposés pour examen individuel.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et les activités proposés pour approbation générale aux niveaux de financement indiqués à l'annexe [ ] au rapport final, ainsi que les conditions ou les dispositions précisées dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées pour les différents projets par le Comité exécutif;
- b) Décider qu'en ce qui concerne le renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires, contenues à l'annexe [ ] au rapport final.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/19 présente un aperçu des demandes présentées par les agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif à la lumière du niveau maximum de coopération bilatérale encore disponible pour 2012. Les deux projets sont abordés dans les documents de proposition de projets concernés.

Questions à traiter : Aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait demander au trésorier de soustraire les coûts des projets de coopération bilatérale approuvés à la 67<sup>e</sup> réunion comme suit :

- a) [XXX \$US] (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour l'année 2012;
  - b) [XXX \$US] (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour l'année 2012.
- c) **Amendements au programme de travail de 2012**

**i) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/20 contient trois demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions proposées par le PNUD. Ces demandes de renouvellement du renforcement des institutions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune

**ii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/21 contient 18 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions proposées par le PNUE. Ces demandes de renouvellement du renforcement des institutions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune

**iii) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/22 contient une demande de renouvellement de projet de renforcement des institutions proposée par l'ONUDI. Cette demande de renouvellement du renforcement des institutions a été recommandée pour approbation générale et a été examinée au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune

**d) Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/18 présente une liste des projets proposés pour examen individuel (voir le tableau 1). Une tranche d'un plan national d'élimination du bromure de méthyle et deux tranches d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chacun des projets indiqués dans le tableau ci-dessous devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat sont présentées dans les documents des projets concernés précisés dans le tableau.

Pays	Projet	Agence	Document du Comité exécutif	Question
<b>Demande hors financement</b>				
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (version révisée de l'Accord)	PNUD (agence d'exécution principale)	67/23	Version révisée de l'Accord pour la phase I du PGEH
Inde	Plan d'élimination des CTC pour les secteurs de la consommation et de la production (plan de travail pris en charge au moyen du reliquat des fonds)	Banque mondiale	67/26	Rapport périodique et plan d'action I (décision 66/15 j) iv)
<b>Production de CFC</b>				
Inde	Élimination accélérée de la production de CFC (deuxième tranche)	Banque mondiale	67/26	Clôture de la production et démantèlement; et confirmation de la destruction des CFC de qualité non pharmaceutique
<b>Élimination des SAO</b>				
Chine	Projet de démonstration pilote sur la gestion et l'élimination des déchets de SAO	ONUDI/Japon	67/23	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
Nigéria	Projet de démonstration pour l'élimination des SAO indésirables	ONUDI	67/27	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
<b>Tranches des PGEH</b>				
Ex-République yougoslave de Macédoine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	ONUDI	67/31	Modification des activités liées à la mousse, en application de la décision 60/38 g) i)
<b>PGEH pour les PFV</b>				
Érythrée	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	67/24	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
Somalie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	67/28	Financement supplémentaire pour la sécurité
République-Unie de Tanzanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/ONUDI	67/32	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
<b>PGEH/Plan sectoriel pour les pays n'étant pas des PFV</b>				
Afrique du Sud	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	67/29	Réduction supérieure à 10 % de la consommation de référence; allocation de fonds au plan d'activités

Pays	Projet	Agence	Document du Comité exécutif	Question
Thaïlande	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	Banque mondiale	67/30	Réduction supérieure à 10 % de la consommation de référence; choix de la technologie

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait souhaiter déterminer s'il doit approuver tous les projets indiqués dans le tableau ci-dessus à partir des débats ayant eu lieu au point 8 a) de l'ordre du jour, de l'information contenue dans les documents de projet pertinents, y compris les observations du Secrétariat, les observations supplémentaires diffusées conformément à la décision 41/80 et l'information présentée par le Secrétariat ou l'agence d'exécution/bilatérale concernée pendant la réunion.

**9. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décisions 59/45, 62/62, 63/62, 64/51, 65/48 et 66/53)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/34 est présenté par le Secrétariat en vertu de la décision 66/53, dans laquelle le Comité exécutif, après avoir débattu du rapport sur la question présenté à la 66<sup>e</sup> réunion, a décidé de reporter l'examen de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral à la 67<sup>e</sup> réunion. Le Comité n'a pas poussé plus loin le développement du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/63/58 à la lumière des décisions prises aux 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> réunions, afin de permettre au Comité exécutif d'effectuer un examen plus approfondi de la question, mais a préparé une présentation qui sera faite à la présente réunion en réponse à une demande formulée à la dernière réunion. Aucune observation supplémentaire n'a été fournie sur la tribune créée pour les discussions intersessions sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral au moment d'émettre le présent document.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral;
- b) Charger le Secrétariat de mener à terme le développement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral des différents secteurs, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/34 et à la lumière des commentaires reçus avant et pendant la 67<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Charger le Secrétariat d'informer le Comité exécutif des progrès accomplis et de l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets proposés avant la 70<sup>e</sup> réunion;
- d) Charger le Secrétariat d'appliquer l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral aux projets et sous-projets pertinents proposés afin que les conséquences sur le climat des choix technologiques présentés dans les propositions puissent être mesurées;
- e) Charger le Secrétariat de présenter un indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral entièrement développé à la 69<sup>e</sup> réunion, au plus tard, afin qu'il puisse être

déterminé s'il peut être utilisé en tant qu'outil entièrement intégré pour la préparation et l'évaluation des projets proposés et de calculer les conséquences sur le climat des projets sur la consommation de HCFC du Fonds multilatéral.

#### 10. Comptes provisoires de 2011

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/35 présente les comptes provisoires de 2011 du Fonds multilatéral, des quatre agences d'exécution et du Secrétariat, réunis dans les annexes 1.1 à 1.7 du document, et comprend les redressements apportés aux états financiers provisoires de 2012 des agences, en réponse à la décision 65/50 b).

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2011;
- b) Prendre note du fait que les comptes finals du Fonds pour l'année 2011 seront présentés au Comité exécutif lors de sa 68<sup>e</sup> réunion et que tout autre redressement sera apporté, le cas échéant;
- c) Prendre note des mesures prises par le Trésorier en 2011 pour faire état des redressements découlant du rapprochement des comptes pour l'exercice 2010; et
- d) Prendre note de la nouvelle politique du Fonds qui consiste à inscrire les contributions dues de longue date, quatre ans et plus, ainsi que toutes les autres créances jugées irrécouvrables sous le poste de « créances douteuses » dans les comptes du Fonds.

#### 11. Distribution des documents confidentiels (décision 66/55)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/36 a été préparé par le Secrétariat conformément à la décision 66/55, dans laquelle, entre autres, le Comité exécutif reporte l'examen de la question de la distribution des documents confidentiels à la 67<sup>e</sup> réunion. Le document aborde deux grandes questions : la distribution des documents et la distribution des documents confidentiels. Le document fournit plusieurs exemples de la distribution et de la gestion du matériel confidentiel par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/36; et
- b) Envisager si d'autres décisions sont requises pour protéger les documents considérés par les gouvernements des pays, le Comité exécutif et/ou les agences bilatérales et d'exécution, comme confidentiels; et quelle mesure appropriée le Secrétariat devrait prendre pour maintenir la confidentialité de ces documents, tout en s'assurant que les membres du Comité exécutif, les pays cooptés et leurs délégations respectives puissent accéder en temps voulu aux documents de présession.

**12. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/37 contient le projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-quatrième Réunion des Parties, qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter : Comme le rapport porte également sur la 67<sup>e</sup> réunion, il devra être mis à jour immédiatement après la mise au point du rapport final de la 67<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Après avoir examiné le projet de rapport, le Comité exécutif pourrait autoriser le Secrétariat à mettre au point le rapport à la lumière des débats de la réunion et des décisions prises à la 67<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Comité exécutif concernant ce point.

**13. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/38 sera émis pendant la 67<sup>e</sup> réunion. Il contiendra un rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion du Comité exécutif. Le document présentera un compte rendu de l'examen, par le Sous-groupe, de l'ordre du jour provisoire, du rapport final de la vérification technique du secteur de la production de HCFC en Chine, un document sur la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine et un projet de décision sur les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC modifié par le Sous-groupe dans sa réunion tenue en marge de la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/SGP/1-4).

**14. Questions diverses**

Toute question de fond qu'il a été convenu d'ajouter à ce point lors des délibérations sur le point 2 a) sera abordée à ce point de l'ordre du jour.

**15. Adoption du rapport**

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 67<sup>e</sup> réunion aux fins d'examen et d'adoption.

**16. Clôture de la réunion**

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 20 juillet 2012.

- - - - -